

## « France Ruralités Revitalisation », la ville d'Auch intègre ce niveau dispositif

Christian Laprèbende : « Ce coup de pouce arrive à point nommé »



« France Ruralités Revitalisation », la ville d'Auch intègre ce niveau dispositif

Un an après le lancement du plan France Ruralités, la réforme des zones de revitalisation rurale, adoptée en loi de finances pour 2024, est entrée en vigueur le 1er juillet 2024, avec un nouveau zonage appelé « France Ruralités Revitalisation ».

Cette réforme, qui porte l'ambition de renforcer l'attractivité des territoires ruraux, permet désormais à l'ensemble du département du Gers d'être zoné France Ruralités Revitalisation (FRR), dont la ville d'Auch qui n'était pas en zones de revitalisation rurale (ZRR). Le Gers fait partie des treize départements intégralement zonés.

Le maire d'Auch, Christian Laprèbende, se félicite de l'intégration de la ville au nouveau dispositif « France ruralités revitalisation » (FRR). « Notre intégration, au même titre que l'ensemble des communes du département du Gers, est une juste mesure qui va renforcer l'attractivité de notre territoire auprès de nombreux acteurs économiques, créateurs d'entreprises », explique le maire d'Auch.

En effet, grâce au dispositif FRR, toutes les entreprises de moins de 11 équivalents temps plein (ETP) nouvellement créées peuvent bénéficier pendant cinq ans d'exonérations sociales et fiscales importantes. Ce classement permet en outre à la collectivité de pouvoir bénéficier de majorations d'aides de l'Etat dans plusieurs domaines. Ces aides bénéficient également à l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne.

« Ce coup de pouce arrive à point nommé, alors que nous avons le désir et le besoin, dans le domaine de la santé, de renforcer rapidement l'offre de soins sur notre territoire, et que nous sommes engagés dans des opérations très lourdes et ambitieuses sur le quartier du Grand Garros dans le cadre de la politique de la ville, et sur le site de l'ancienne caserne Espagne au titre du programme de réhabilitation et de modernisation de notre centre-ville » ajoute Christian Laprèbende.

« C'est le résultat de notre mobilisation depuis de nombreuses années pour faire reconnaître par l'Etat les difficultés auxquelles sont confrontées les villes rurales dont fait partie la nôtre. Notre collectivité va s'emparer immédiatement de ces nouvelles cartes mises à sa disposition afin d'en faire bénéficier sans tarder notre population. »

« Après le déploiement du programme d'actions France Ruralités piloté par l'agence Nationale de Cohésion des Territoires et du dispositif Villages d'avenir, cette nouvelle étape marque, une nouvelle fois, l'action résolue de l'État en faveur des territoires ruraux et des villes moyennes. C'est désormais la ville d'Auch et son agglomération qui vont bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux pour renforcer leur attractivité et leur développement », se félicite le préfet du Gers, Laurent Carrié.